

ANNEXE I
Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité
et de l'aménagement du territoire

PREFET DE L'ARDECHE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES
POPULATIONS

Demande d'enregistrement / d'agrément / d'autorisation ⁽¹⁾
au titre de l'arrêté du 08/12/2011 et du Règlement (CE) N°1069/2009

A renvoyer à l'adresse suivante : DDCSPP - 7, boulevard du Lycée – BP 730 - 07007 PRIVAS CEDEX

1 - IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

<p><u>1) Exploitant de l'établissement</u></p> <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Fonction dans l'établissement :</p>	<p>Téléphone :</p> <p>Télécopie :</p> <p>Adresse électronique :</p>
--	---

<p><u>2) Coordonnées de l'établissement</u></p> <p>NOM (Raison Sociale) :</p> <p>ENSEIGNE (Nom commercial) :</p> <p>Statut juridique :</p> <p style="padding-left: 40px;">Téléphone :</p> <p style="padding-left: 40px;">Télécopie :</p> <p>Date d'ouverture de l'établissement : .. / .. / ..</p> <p style="padding-left: 40px;">Code APE/NAF :</p> <p style="padding-left: 40px;">SIRET :</p> <p style="padding-left: 40px;">SIREN :</p>	<p>Adresse de l'établissement :</p> <p>Code postal : Commune :</p> <p>Date d'entrée en activité :</p> <hr/> <p>Adresse de courrier (si différente de l'adresse de l'établissement) :</p> <p>Code postal : Commune :</p> <hr/> <p>Adresse du siège social (si différente de l'adresse de l'établissement) :</p> <p>Code postal : Commune :</p>
--	---

Je soussigné(e).....exploitant de l'établissement ci-dessus sollicite : (cocher la case correspondant à la demande)

un enregistrement au titre de l'article 23 du règlement (CE) N°1069/2009. Je joins à ma demande l'annexe I. 2 du présent document complété si l'activité de mon établissement relève de l'article 3 de l'arrêté du 08/12/2011 et / ou l'annexe I. 3, si l'activité de mon établissement relève de l'article 5 de l'arrêté du 08/12/2011.

un agrément au titre de l'article 24⁽²⁾ point 1), alinéa du règlement (CE) N°1069/2009. Je joins à ma demande les pièces du dossier définies à l'annexe II de l'arrêté du 08/12/2011.

Je m'engage à mettre en place un plan de maîtrise sanitaire, tel que défini à l'annexe II de l'arrêté du 08/12/2011.

une autorisation à titre dérogatoire au titre de l'article⁽¹⁾ 17 ou 18 du règlement (CE) N°1069/2009. Je joins à ma demande les pièces du dossier définies à l'annexe III de l'arrêté du 08/12/2011.

<p style="text-align: center;"><u>SIGNATURE DU DECLARANT</u></p> <p style="text-align: center;">Le .. / .. / ..</p> <p>Nom - Prénom du signataire :</p> <p style="text-align: center;">Cachet de l'établissement Signature</p>	<p style="text-align: center;"><u>RECEPISSE DE DECLARATION</u></p> <p style="text-align: center;">(cadre réservé à l'administration)</p> <p>Déclaration reçue le .. / .. / ..</p> <p style="text-align: center;">Numéro d'identification unique :</p> <p>Signature Cachet du service</p> <p style="text-align: center;">Ce récépissé n'a pas valeur d'attribution d'agrément ou d'autorisation</p>
---	---

⁽¹⁾ Rayer la mention inutile

⁽²⁾ Préciser l'alinéa visé du point 1) de l'article 24

A N N E X E I I I

PIÈCES NÉCESSAIRES À L'INSTRUCTION D'UN DOSSIER D'AUTORISATION D'UN ÉTABLISSEMENT AU TITRE DE L'ARTICLE 17 OU 18 DU RÈGLEMENT (CE) N° 1069/2009

1. La nature et la catégorie des matières détenues, manipulées et/ou utilisées.
2. La justification de la réception et de l'utilisation de matières de catégories 1, 2 et 3 non transformées.
3. L'emplacement du site de détention et/ou d'utilisation des sous-produits dans le cadre :
 - d'expositions et d'activités artistiques ainsi qu'à des fins de diagnostic, d'éducation et de recherche ;
 - de centre de collecte ;
 - du nourrissage ou de l'alimentation suite à une transformation selon le cas :
 - des animaux de zoo ;
 - des animaux de cirque ;
 - des reptiles et des rapaces autres que les animaux de zoo ou de cirque ;
 - des animaux à fourrure ;
 - des animaux sauvages ;
 - des chiens provenant d'élevages ou de meutes reconnus ;
 - des chiens et des chats dans des refuges ;
 - des asticots et des vers destinés à servir d'appâts de pêche.
4. La description des locaux, des installations, des équipements et des moyens de transport des matières.
5. Le cas échéant, le nombre d'utilisateurs finaux livrés.
6. Le cas échéant, le nombre d'animaux à nourrir par an ou, dans le cas de verminières, la quantité d'asticots pour appâts de pêche produite par an.
7. La quantité moyenne de matières de catégories 1, 2 et 3 non transformées, utilisée annuellement.
8. La liste des sources d'approvisionnement.
9. Le cas échéant, la description des procédés techniques auxquels sont soumis les sous-produits animaux autorisés à être utilisés.